

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE
DU 9 NOVEMBRE 2018

VOLUME 11

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce neuvième (9e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9)
8 novembre deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4045-2018. Demande de fixation de tarifs et
10 conditions de service pour l'usage cryptographique
11 appliqué aux chaînes de blocs. Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, rebonjour.

15 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

16 Rebonjour.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Tremblay, vous aviez des annonces.

19 DISCUSSION

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 En fait, c'est une annonce conjointe que je voulais
22 faire avec ma consœur maître Hamelin, là,
23 relativement à l'enjeu qui concerne les réseaux
24 municipaux. Donc, le dernier enjeu qui avait été
25 identifié dans la décision procédurale, à savoir

1 l'enjeu du traitement des réseaux municipaux en ce
2 qui a trait à leur consommation en usage
3 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs,
4 notamment au regard de l'octroi d'un éventuel bloc
5 d'énergie dédié à cet usage.

6 Alors, nous avons déjà convenu, entre les
7 réseaux municipaux et le Distributeur, de
8 poursuivre les discussions à l'égard de certains
9 sujets comme, par exemple, les modalités qu'on
10 retrouve aujourd'hui à l'article 5.21. Ça, c'était
11 déjà reporté à l'étape 3.

12 Et en ce qui concerne le sujet de l'étape
13 2, donc qui était les modalités liées à
14 l'interruptibilité ou au délestage si des projets
15 étaient retenus dans le processus de sélection et
16 étaient situés dans le territoire d'un réseau
17 municipal.

18 Alors, on a trouvé une solution ensemble.
19 Je vais laisser maître Hamelin vous en faire part.
20 Et nous allons donc vous demander conjointement
21 d'en prendre acte tout simplement. Et, évidemment,
22 nous vous proposons une solution, mais nous
23 souhaitons... nous souhaitons ardemment que la
24 Régie y adhère également.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Paule
5 Hamelin pour l'AREQ. Alors, j'abonde dans le même
6 sens que mon confrère. Et peut-être que vu qu'on
7 s'est entendu sur un certain cadre, je vais vous en
8 faire un petit peu la lecture pour... parce que ça
9 fait l'objet d'échanges entre nous puis on s'est
10 entendu sur ces termes-là. Alors, je m'excuse du
11 côté un petit peu plus juridique de la chose, mais
12 vous comprendrez que ça implique des gens chez
13 Hydro-Québec et de même que les membres de l'AREQ.

14 Alors, essentiellement pour ce qui est
15 de... ça va comme suit. Au niveau de la question du
16 contrôle du délestage, alors l'AREQ accepte de
17 reporter, à la demande de HQD, la question du
18 contrôle de délestage quant aux abonnements
19 existants des réseaux municipaux, donc les deux
20 cent dix mégawatts (210 MW), à l'étape 3 du présent
21 dossier.

22 Advenant que les parties ne s'entendent pas
23 suite à leurs discussions quant à cette question et
24 quant à la présentation de la proposition conjointe
25 qu'on aimerait peut-être être en mesure de... sur

1 laquelle on serait en mesure de s'entendre au
2 niveau de la formule de remboursement.

3 Alors, la position... ce report-là n'a pas
4 d'impact sur la reconnaissance par le Distributeur
5 des abonnements existants de deux cent dix
6 mégawatts (210 MW) au niveau des réseaux
7 municipaux. Et, également, à l'égard de la
8 proposition du Distributeur quant à la capacité
9 offerte pour un bloc dédié de trois cents mégawatts
10 (300 MW). Donc, cette question-là de délestage à
11 l'égard des deux cent dix mégawatts (210 MW) serait
12 donc reportée à l'étape 3.

13 Par ailleurs, vu que ça a un impact
14 possible quant au bloc dédié de trois cents
15 mégawatts (300 MW) et donc dans le contexte
16 spécifique de cet appel d'offres proposé par le
17 Distributeur, et c'est là que je dis que ça devient
18 un peu juridique, mais... sans admission sur la
19 question du contrôle de délestage qui serait
20 discutée à l'étape 3, advenant que les parties ne
21 s'entendent pas, un client d'un réseau municipal
22 qui voudrait participer pourrait le faire dans la
23 mesure où il respecte à la fois les conditions
24 proposées par le Distributeur et les conditions
25 additionnelles de délestage d'un réseau municipal,

1 conformément à l'attestation qui serait requise par
2 les réseaux municipaux dont on vous a parlé lors de
3 la preuve des réseaux municipaux.

4 Alors, ça implique que, du point de vue
5 opérationnel, les réseaux municipaux gèreraient le
6 délestage, mais accepteraient de répondre à la
7 demande de délestage du Distributeur d'un maximum
8 de trois cents (300) heures avec une capacité
9 d'abandon de puissance à quatre-vingt-quinze pour
10 cent (95 %) de la capacité réservée, le tout sujet
11 à ce qu'on s'entende sur les modalités de préavis.
12 Est-ce que c'est deux heures, trois heures, quatre
13 heures, ça fera partie des discussions. Et
14 également au niveau de la mise en oeuvre de la
15 demande de délestage du Distributeur. Et ça, ça se
16 rajoute aux modalités de délestage des réseaux
17 municipaux.

18 (10 h 36)

19 Le Distributeur et les réseaux municipaux
20 vont continuer aussi leurs négociations quant à la
21 question des modalités de remboursement destiné aux
22 réseaux municipaux en lien avec la redistribution
23 d'électricité que les réseaux municipaux pourraient
24 se voir attribuée dans le contexte du bloc dédié.

25 Alors, ça fait le tour essentiellement des

1 discussions qui sont présentement en cours. Et
2 j'abonde dans le même sens que mon collègue au
3 niveau du traitement du bloc dédié, que la Régie
4 devrait en prendre acte relativement à ce présent
5 dossier-là et qu'il n'y ait pas de détermination
6 sur la question de délestage qui devrait être
7 reportée à l'étape 3.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci. Alors, je comprends que les discussions ont
10 porté fruit. Nous allons regarder tout ça dans le
11 cadre de la décision à venir.

12 Maintenant, juste avant que vous commenciez votre
13 plaidoirie, Maître Tremblay, je voulais juste
14 préciser que nous avons constaté que tous les
15 engagements ont été complétés par les intervenants
16 ainsi que par Hydro-Québec. Et je voulais juste
17 aussi un point que j'oublie à chaque jour.

18 Monsieur le sténographe, il y avait une
19 erreur dans les notes sténographiques, et j'en
20 profite pour le faire immédiatement, c'est celle
21 de... ça arrive parfois, elles sont mineures, mais
22 celle-là a peut-être plus d'incidence. Notes
23 sténographiques du trente (30) octobre deux mille
24 dix-huit (2018), page 91, il y a une question, à la
25 ligne 3, le mot « sept ». C'est marqué :